

## COMMUNIQUE DE PRESSE PARUTION DU DÉCRET RELATIF À LA DISSOLUTION DE L'OPIEVOY



Xavier Haquin  
Président de Val d'Oise Habitat

***Le décret relatif à la dissolution de l'OPIEVOY au 31 décembre 2016, est paru au Journal Officiel du 29 décembre 2016. Mettant fin officiellement à l'existence de cet Office interdépartemental créé en 1920, ce décret marque la dernière étape d'un processus qui aura débuté avec la loi du 24 mars 2014 dite « loi ALUR » interdisant le rattachement d'un office public de l'habitat à plusieurs collectivités territoriales.***

Pour le Val d'Oise, ce décret de dissolution acte, dès le 1er janvier 2017, le transfert universel de 9131 logements sociaux OPIEVOY situés dans 27 communes de notre département à l'office public Val d'Oise Habitat.

Outre la reprise de 150 salariés, cette dévolution de patrimoine s'accompagne également du transfert de l'actif, du passif, de l'ensemble des droits et obligations y étant attachés et d'une quote-part de la trésorerie de l'OPIEVOY, permettant ainsi à Val d'Oise Habitat de poursuivre ou de lancer des travaux d'investissement sur les programmes immobiliers repris.

*« Nous sommes particulièrement heureux d'intégrer ce nouveau patrimoine qui nous permet de poursuivre notre développement, souligne Xavier Haquin, Président de Val d'Oise Habitat et Conseiller départemental délégué au logement. Nous allons maintenant tout mettre en œuvre pour accueillir comme il se doit ces nouveaux locataires et les nouveaux collaborateurs de l'Office ».*

L'intégration de ce nouveau patrimoine crée une dynamique nouvelle et l'élan nécessaire permettant au Département du Val d'Oise de disposer d'un office public de 20 000 logements, profondément restructuré et modernisé, implanté dans tous les secteurs du territoire et capable de mener des politiques publiques départementales ambitieuses en matière de logement, préoccupation majeure de nos administrés comme des élus locaux.

La parution de ce décret achève une année 2016 au cours de laquelle les trois départements de rattachement (Essonne, Val d'Oise et Yvelines), réunis au sein du conseil d'administration de l'OPIEVOY, ont procédé à d'intenses discussions afin de déterminer, de manière concertée avec les représentants de l'Etat, les conditions juridiques et financières de la répartition du patrimoine.

Xavier HAQUIN  
Conseiller départemental délégué au logement  
Président de Val d'Oise Habitat